

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO "**LE GRAND BAISER**"

"**LES SALONAIIS DÉCLARENT LEUR FLAMME**"

1 OBJET

- Dans le cadre de l'année culturelle MP2018, la ville de Salon de Provence organise un concours photo ayant pour thème "**LE GRAND BAISER**" avec "*Objectif 24*", la section photographique de la M.J.C. et l'Association "*Arts Croisés*".
- Dans l'esprit du concours photo géant "*A vos amours*" lancé par MP2018, notre opération a pour but en cette année culturelle de promouvoir et de valoriser notre territoire et ses habitants, avec la participation de tous les photographes amateurs et professionnels du Pays salonais.
- Les 36 photographies sélectionnées par le jury seront exposées, à partir du 17 février 2018, sur les quatre faces des 9 cubes (1, 80m x 1,80m) qui furent installés en 2017 en divers endroits de la ville à l'occasion de l'année du patrimoine.
- Parmi ces 9 cubes, il y aura le "cube d'honneur" sur lequel seront exposées les 3 meilleures photographies et le coup de cœur du jury.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Ce concours est ouvert à toute personne résidant à Salon de Provence et communes avoisinantes.
- La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs et le jury de l'opération qui, nous le rappelons, n'est pas autorisé à participer.
- Les organisateurs statueront souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement, ainsi que sur tout litige pouvant survenir quant aux conditions de son déroulement ou de son résultat.
- Le règlement, éventuellement mis à jour, est consultable sur le site :

- <http://objectif24.wordpress.com/>

- Il sera adressé un exemplaire par courrier pour toute demande à condition de joindre une enveloppe suffisamment affranchie adressée à :

MJC Salon de Provence
Section photo "Objectif 24"
17 Boulevard Aristide Briand
13300 Salon de Provence

3 THÈME :

- **"LE GRAND BAISER"**
- "Quel Amour ? " thème générique de l'opération MP2018, se décline à Salon de Provence en : "**LES SALONNAIS DÉCLARENT LEUR FLAMME'**".
- Le champ des possibilités photographiques s'ouvre à l'imagination avec le baiser, les instants heureux du quotidien qui se manifestent par la tendresse, l'affection, le réconfort, la joie des retrouvailles ou l'amour tout simplement, ainsi que tous les gestes de fraternité et d'attachement à notre patrimoine local.

4 DÉPÔT DES INSCRIPTIONS ET ENVOI :

- Pour chaque personne désirant participer au concours "**LE GRAND BAISER**", les envois et inscriptions pourront être pris en compte jusqu'au 20 janvier 2018 à l'adresse mail suivante :

legrandbaiserphotos@gmail.com

- Joindre le (ou les) fichier(s) JPEG, maximum trois, **format carré** aux dimensions minimales suivantes :

3000 pixels x 3000 pixels - résolution 200 dpi

- Afin de pouvoir transférer vos fichiers en haute définition, vous avez la possibilité de nous les faire parvenir par WeTransfer, ou toute autre plateforme gratuite qui vous permet d'envoyer jusqu'à 2 Go de photos.
- Joindre, par mail ou par courrier postal, le bulletin de participation signé ainsi que la (ou les) autorisation(s) de publication également signée(s).

5 BULLETIN DE PARTICIPATION :

- Voir modèle joint (page 4)

6 PHOTOS :

- Les photos sélectionnées devront pouvoir être publiées et exposées, cela étant une des conditions de participation au présent concours.
- Les clichés devront être une œuvre originale et ne pas faire l'objet d'un montage, seules les retouches recadrage, luminosité, contraste, saturation sont autorisées.

7 AUTORISATION DE PUBLICATION :

- Le participant garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur exclusif de la ou des photos qu'il présente et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication des photos sur internet, ainsi que sur les supports divers (bulletin municipal, site internet de la ville de Salon de Provence, carton d'invitation, affiches promotionnelles et expositions à but non lucratif).
- L'autorisation de toute personne représentée sur la photo et/ou celle des parents ou tuteurs légaux s'il s'agit d'enfants mineurs.

- La renonciation des personnes représentées et/ou des propriétaires des lieux, des biens et des marques photographiés, à percevoir une quelconque rémunération du fait de la publication ou de l'exposition des photos.

8 DATE LIMITE DE PARTICIPATION :

- La date limite de participation est fixée au **20 janvier 2018**.

9 FRAUDE :

- La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue du fait de fraudes éventuellement commises.
- Les organisateurs statueront souverainement sur tout cas avéré de la part de l'un des participants et aucun recours concernant sa décision ne sera admis.

10 LE JURY :

- Le jury sera composé de spécialistes reconnus dans le domaine de la photographie, des arts graphiques et de la culture en général.
- La liste des membres du jury sera publiée sur le site internet de "Objectif 24" :
<http://objectif24.wordpress.com>
- La composition et le nombre de jurés pourront être modifiés en cas de défection d'un juge.
- Conformément aux usages, le jury pourra écarter toute photo qu'il estime ne pas convenir à sa publication et/ou à son exposition ou ne pas correspondre aux règles fixées pour le présent concours.

11 DOTATION / PRIX :

- Outre l'honneur d'être exposés en très grand format dans l'espace public pendant 6 mois, les 3 gagnants et le coup-de-cœur ainsi que leurs conjoint(e)s seront invités par le service des affaires culturelles à des spectacles au Théâtre Armand de Salon de Provence.

12 PROCLAMATION DES RESULTATS ET EXPOSITION :

- Résultats annoncés par voie de presse, messages internet et sur le site.

13 INAUGURATION :

- Le 17 février 2018 à 19H00 place des Centuries.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : **Code postal** :

N° de téléphone : **Portable**

Adresse e-mail :

TITRE DES PHOTOS FORMAT CARRÉ

Cliché N°1 :

Cliché N°2 :

Cliché N°3 :

Le (la) participant(e) fait élection de domicile à l'adresse indiquée sur son bulletin de participation.

Cette inscription est nominative.

Je m'engage sur l'honneur au respect du présent règlement.

Date :

Signature :

CONTACTS

Mme Brigitte AZOULAI-DOLE **06 35 79 09 23**

Mr Robert BLANC **06 51 87 36 83**

Mr Alain DURRIEU **06 30 89 40 81**

AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e),

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

e-mail : **Téléphone** :

Autorise le(la) photographe désigné(e) ci-après :

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

e-mail : **Téléphone** :

et la mairie de Salon de Provence dans le cadre de l'opération "Le Grand Baiser" à reproduire ou présenter la ou les photographie(s) prise(s) pour les usages suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal de la Ville de Salon de Provence,
- Présentation en public lors d'exposition(s),
- Présentation sur un site internet,
- Cette autorisation est valable jusqu'au :,

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait en deux exemplaires à :

Le :

Signature du modèle :

Signature du photographe :